



## **La ville renforce son soutien aux familles dans l'accès aux activités des associations sportives et culturelles à destination des Pontois de 3 à 11 ans.**

### **Le coupon passe maintenant de 10 à 15 euros.**

La ville de Pont-Sainte-Maxence souhaite accompagner financièrement les familles pontoises les plus défavorisées en prenant à sa charge une partie du coût de l'adhésion aux activités associatives pontoises pour leurs enfants âgés de 3 à 11 ans.

Cette tranche d'âge a été définie car elle correspond à la compétence communale en matière d'école.

Pour bénéficier de l'accompagnement, les familles concernées devront fournir les éléments administratifs permettant le calcul du quotient familial. Sont concernées les familles dont le quotient est inférieur à 13 999€.

L'aide de la ville se matérialise par l'attribution d'un coupon d'une valeur de 15 € par enfant pour l'adhésion à une activité.

Les familles devront présenter ce coupon aux acteurs associatifs partenaires, à jour de leur déclaration auprès des services de la commune. Ces derniers devront réduire le coût de l'adhésion de 15 € pour le jeune concerné.

Pour bénéficier du remboursement de la réduction, les associations transmettront directement à la Direction de la Vie Associative Culturelle et Sportive l'ensemble des coupons.

Le lancement des inscriptions aura lieu lors du forum des associations le dimanche 9 septembre 2018.

En 2017, 47 enfants ont bénéficié de cette offre de la municipalité.

Service communication

03 44 56 86 39 / [mairie.communication@pontsaintemaxence.fr](mailto:mairie.communication@pontsaintemaxence.fr)